

Les premières Victoires des acquis de l'expérience

C'est devant plus de 500 personnes dont près de 60 chefs d'entreprise, que sont remises, le 7 avril, les premières Victoires lancées par la Délégation académique de validation des acquis (Dava). Pas un maître de cérémonie ne manque pour remettre leurs trophées aux 250 nouveaux diplômés par la VAE : le Recteur d'académie, les représentants de l'Etat, la Région, les élus, les financeurs, les certificateurs et tous les piliers de la VAE en Midi-Pyrénées... Le côté festif est assuré par les élèves des lycées du bois qui ont ciselé les V majuscules remis aux diplômés et les animateurs en formation très en verve de Sud Formadia. Question « bénévolat », l'engagement commence donc très tôt avec la mobilisation des jeunes et finit très tard avec celle de l'équipe du Dava dont la présence en continu, le Carif-Oref à ses côtés, sur la Foire de Toulouse, a permis à un public nouveau de découvrir tout ce qu'il a toujours voulu savoir sur la VAE !

L'activité bénévole

La VAE s'engage

Associations sportives, socioculturelles, éducatives, humanitaires, syndicats... , les domaines où s'exerce l'engagement citoyen sont multiples et couvrent un éventail de compétences auxquelles la VAE pourrait bien apporter son brin de reconnaissance.

L'année européenne 2011 du bénévolat et du volontariat devrait mettre en lumière la vie associative dans laquelle sont engagés de plus en plus de citoyens. En Midi-Pyrénées, 57 000 associations regroupent près de 54 000 permanents et 114 000 non permanents, vivier de bénévoles qui y développent des compétences pas toujours faciles à identifier. C'est donc l'occasion, cette année, pour l'ensemble des acteurs régionaux, de s'emparer de cet axe de travail.

La loi de modernisation sociale de 2002 reconnaît la même valeur aux acquis de l'expérience, qu'elle soit bénévole ou salariée.

Mais la tâche est ardue quand il s'agit de « tracer » des activités variées, non formalisées nécessairement ou discontinues. D'où la construction d'outils à laquelle se livrent les groupes de travail réunissant les organismes impliqués. Que ce soit par le livret d'épargne civique, l'attestation

d'activité bénévole, le passeport du bénévolat..., le but est d'aider le candidat à expliciter l'activité qui lui est confiée, à repérer les compétences acquises et à en apporter les preuves.



Avant tout, il faut aller au-delà d'un certain nombre de clichés : le bénévolat est encore souvent perçu comme de l'amateurisme, ce qui conduit les bénévoles eux-mêmes à une sous-estimation des responsabilités qu'ils exercent. Les associations craignent de leur côté que le rapport du bénévole à la VAE dénature son engagement et les oblige elles-mêmes à davantage de formalisation des parcours et donc de gestion. Pourtant,

le bénévolat n'échappe pas à la professionnalisation du secteur associatif. Ne voit-on pas des offres de recrutement de bénévoles associatifs semblables en tous points à celles de salariés, en termes de qualification et d'expérience ?

.../...

Le point de vue de...

Guy Le Boterf,
Expert en gestion et développement
de la compétence et du professionnalisme



Il n'y a pas de différence dans la façon d'aborder la compétence des bénévoles et celle des professionnels. La question à poser n'est pas « qu'est-ce qu'une compétence » mais « qu'est-ce qu'un professionnel ou un bénévole compétent à qui on peut faire confiance » ? Ce n'est pas parce qu'une personne possède une liste de savoirs, savoir-faire et savoir-être, qu'elle peut être reconnue compétente.

Elle a des « ressources » qui lui sont nécessaires mais non suffisantes. Une approche compétences ne part pas de celles-ci, mais des situations où il faut agir avec pertinence et compétence. C'est à partir et au cœur de ces situations qu'il semble possible d'explicitier les « savoir agir » et d'identifier les « ressources » en connaissances, habiletés, savoir-faire ou « savoir-y-faire » acquises par le bénévole. Dans le bénévolat, la situation d'intervention remplace la situation professionnelle.

Il semble important d'avancer sur les notions et typologies de « contextes d'intervention » et de « pratiques bénévoles » de façon à en faire des concepts opératoires, compréhensibles et faciles à utiliser. Comme le professionnel, le bénévole mobilise des ressources-support (banques de données, réseaux d'expertise...).

Il serait intéressant d'avancer sur les typologies de ressources spécifiques utilisées par le bénévole : relations d'entraide, soutien associatif, base arrière, guides issus du partage de pratiques... Elles sont utiles au bénévole qui doit souvent agir dans des situations non prescrites, faire appel à l'ingéniosité plutôt qu'à l'ingénierie. Savoir faire face à des situations complexes n'est-il pas une des principales caractéristiques et compétences du bénévole ? Par ailleurs, dans le bénévolat, c'est la personne entière qui s'engage. Le bénévole donne du sens à son action, se réfère à une éthique, est plutôt prêt à l'entraide. Ces caractéristiques ne sont pas négligeables dans les profils recherchés de professionnels de confiance, compétents et responsables. On est proche de ce qu'on appelait autrefois la « conscience professionnelle ». Les crises financières, sociales et culturelles qui traversent notre société ne sont-elles pas dues pour une large part à des professionnels qui étaient compétents mais irresponsables ? L'expérience forgée dans le bénévolat ne serait-elle pas un atout pour un professionnalisme à développer dans le monde du travail dit « ordinaire » ?

Retrouvez l'intégralité de cette contribution sur le site : www.cariforef-mp.asso.fr
> Espace professionnel > Validation des acquis (VAE) > Documents.

.../...

Le bénéficiaire de la VAE se retrouve de plus en plus au cœur de l'articulation entre vie professionnelle et non professionnelle. Alors n'hésitons pas à explorer toutes les activités du candidat ! Nouveau réflexe à acquérir pour les structures d'accueil, d'information et d'orientation du public : interroger le parcours de la personne dans son ensemble, qu'il relève de l'activité professionnelle ou de l'engagement social.

La personne va en effet construire son projet professionnel en prenant appui sur la totalité de ses compétences.

Ces dernières, qu'elles soient issues d'activités bénévoles ou rémunérées, sont de même nature. Par contre leur identification est parfois différente.

Quelques points de repère spécifiques à prendre en compte : l'objet et le niveau d'intervention de l'association, son affiliation à une fédération, le nombre de salariés, de bénévoles, d'adhérents, la fonction du bénévole...

Sensibiliser
le candidat à faire
le « tour » de toutes
ses expériences

En termes de perspectives de VAE, plusieurs scénarii s'offrent au bénévole, qui dépendent à la fois des certifications existantes et des compétences qu'il a dé-

veloppées. Il n'est pas question de créer des certifications spécifiques au bénévolat. Certains certificateurs ont d'ailleurs un éventail de diplômes pouvant correspondre aux activités bénévoles, notamment le ministère chargé des Sports dont un certain nombre de diplômes irriguent le domaine de l'animation sportive.

Le bénévole du mouvement sportif, précurseur dans le domaine de la VAE, n'aura pas de mal à « faire coller » ses activités au brevet professionnel ou au diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, par exemple.

Dans l'Education nationale, le Bac Pro Prévention sécurité permet aux sapeurs pompiers volontaires qui se lancent dans une VAE d'attester de compétences dans les métiers de la sécurité civile, publique ou privée. D'autres acteurs associatifs auront plus de mal à mobiliser la VAE, en raison de la rareté des certifications correspondant aux activités qu'ils ont développées.

La VAE bénévole
véritable fabrique
de compétences !

Certains bénévoles, eux, peuvent se sentir exclus en raison du manque de correspondance entre leurs savoir-faire et une certification. Les compétences développées, en effet, ne sont pas forcément inscrites dans un référentiel de certification (ainsi en est-il des « poches de compétences » originales ou spécifiques de l'expérience bénévole associative ou syndicale). Mais en réalité elles le sont souvent partiellement. Le candidat aura alors intérêt à asseoir sa demande de VAE sur un socle d'activités rémunérées et bénévoles, la combinaison des unes et des autres permettant l'aboutissement de son projet.

Nul doute que les certificateurs pourraient une nouvelle fois faire « bouger les lignes », en se penchant ensemble sur la VAE bénévole pour être attentifs à cette composante de l'expérience chez les candidats.

Cette recherche en profondeur sur les acquis de l'expérience, notamment bénévole, a, de plus, le mérite de permettre au candidat de prendre conscience de savoir-faire qu'il ignorait parfois, lui permettant d'identifier des ressources insoupçonnées qui, selon la formule d'Yves Clot (professeur au Cnam), vont le rendre « plus grand que lui-même ».

Hélène Guéhéneuc

La VAE bénévole, une réalité dans le sport !

« **L'**engagement bénévole reste très présent dans le sport. Les candidats qui entament une démarche de VAE font souvent référence à leurs expériences bénévoles. Les fonctions polyvalentes exercées au sein des associations permettent la construction de compétences variées dans l'encadrement et l'animation ou dans la gestion administrative et le développement de projets. Les difficultés pour les candidats ? Rassembler les attestations d'expérience et quantifier le nombre réel d'heures exercées !

Le bénévolat entraîne une rotation importante au sein des comités directeurs, parfois des associations disparaissent. Les candidats cumulent les expériences associatives, ce qui rend leurs parcours plus complexes. Malgré cela, la prise en compte de ces expériences, tout aussi pertinentes qu'une expérience professionnelle, constitue une véritable reconnaissance de l'engagement du candidat. »

Sylvie Malaurie, correspondante régionale VAE, Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale.

Quelle est la place de la VAE dans le champ syndical ?

Yannick Le Quentrec, Sociologue, Institut régional du travail Midi-Pyrénées, répond à nos questions :

Une formation-action sur la VAE militante dans le champ syndical a été menée en 2006 par l'Institut régional du travail Midi-Pyrénées. Quels enseignements en tirez-vous ?

On constate que les militants se forment pour et par l'action syndicale. Ils acquièrent des savoirs et des savoir-faire susceptibles de donner lieu à une certification. Mais ils méconnaissent la VAE. Ils ont du mal à identifier les acquis de leur expérience mobilisables pour une validation et à faire la part de l'individuel et du collectif dans ces acquis. C'est pour prendre en compte ces éléments qu'un dispositif de soutien personnalisé de militants candidats à la VAE est en cours d'expérimentation à l'Institut régional du travail.

La VAE syndicale se distingue-t-elle de la VAE associative ?

L'engagement dans des associations de solidarité se différencie de l'engagement syndical parce qu'il est moins institutionnalisé, la formation y est moins systématisée. Il affiche une certaine neutralité envers le politique. Il a aussi des contraintes gestionnaires et des besoins de professionnalisation plus forts. Cependant l'un et l'autre ont de nombreux points communs : la solidarité, des registres de pratiques qui sont sources d'apprentissages diversifiés, un lien complexe entre l'individu et le collectif... Ce qui laisse supposer une proximité des démarches VAE.

Comment articuler engagement collectif et reconnaissance individuelle de VAE ?

La VAE militante dans le champ syndical est certes du ressort de l'initiative individuelle mais elle ne se limite pas là. Elle est aussi un moyen de reconnaître la richesse de l'engagement syndical et la façon dont il est source de « gratifications » : expériences, savoirs et savoir-faire, statut social, intégration dans un réseau de sociabilité... En ce sens, la VAE valorise l'engagement et souligne l'interaction dont il résulte : il n'est jamais du seul registre individuel, il s'inscrit toujours en rapport avec un collectif, condition indispensable au maintien de la vocation.

Quelles sont les perspectives de la VAE syndicale ?

De manière générale, le militantisme syndical, bien qu'indispensable au système de relations professionnelles, est peu valorisé. Dans les entreprises, il est trop souvent associé à des préjudices. La VAE est l'occasion de rompre avec cette logique et de montrer que le militantisme peut être un moyen de certification, de meilleure maîtrise de son parcours, de promotion, voire de reconversion professionnelle. Les organisations syndicales ont ici un rôle essentiel à jouer.

Qui sont les bénévoles ou les volontaires ?

Les bénévoles et les volontaires s'investissent au sein d'une institution sans but lucratif, association, ONG, syndicat....

Les bénévoles consacrent une partie de leur temps libre à une activité tournée vers autrui. Ils ne bénéficient pas d'un statut légal, leur activité encadrée par la loi donne droit à la formation continue, à des congés, des autorisations d'absence, des remboursements de frais et de protection sociale.

Les bénévoles exercent dans les secteurs du sport, de la culture et des loisirs, de la santé et de l'humanitaire, de la défense des droits ou de l'environnement...

Les volontaires s'engagent sur plusieurs mois ou années. Il s'agit d'une activité à temps plein incompatible avec le salariat. Ils reçoivent une indemnité et une couverture sociale. Leurs missions revêtent des formes variées : service civique, volontariat international de solidarité, volontariat de sapeur-pompier...

(Source : Ministère Education nationale, jeunesse et vie associative)

Biillet

De vous à moi

A quoi bon identifier les compétences des bénévoles, tous issus de « benevolus » : « gens de bonne volonté », tout bonnement désintéressés ? Oui, mais la société s'en mêle, un peu gênée aux entournures de tout cet investissement social dont quelque part elle s'exonère... Car le bénévole ne ménage ni son temps, ni son savoir-faire, qu'il sait adapter aux besoins du monde associatif où il évolue bien souvent en véritable professionnel. D'autres professionnels de la profession, les acteurs de la VAE, s'entendent comme larrons en foire pour prôner la reconnaissance des compétences développées par ces acteurs sociaux. Et ils savent de quoi ils parlent : n'y-a-t-il pas au cœur du dispositif un bénévole qui sommeille ? Prenez les membres des jurys VAE : il y a peu, ils officiaient encore comme volontaires, sans défraier aucun ! Alors, opportunité, dévoiement de l'expérience associative désintéressée ? Ou juste retour des choses : ce que je vous apporte me revient à moi, en boomerang, en toute reconnaissance ?

Hélène Guéhéneuc

Pas de frontières pour l'expérience bénévole ou volontaire !

Le défi des religieuses de Lourdes

La crèche Sainte Elisabeth a utilisé la VAE pour qualifier l'ensemble de son personnel. Virginie Menet et Chantal Berger du Greta de Tarbes ont accompagné les religieuses dans leur parcours.

Quels sont les points clés de cette action ?

Nous avons accompagné les 14 religieuses, de mai 2009 à décembre 2010, pour valider le CAP Petite enfance. Les particularités de ce groupe : des statuts divers (9 salariées et 5 bénévoles), plusieurs nationalités (France, Inde, Italie, Philippines...), des niveaux de formation différents, des diplômes étrangers. L'Agefos-PME a financé la démarche de VAE.

La production des preuves de l'activité bénévole a-t-elle été un obstacle ?

Pas du tout, dans la mesure où la direction de la crèche a fourni les attestations relatives aux fonctions exercées, avec les intitulés de postes en lien avec le diplôme visé et les heures d'exercice de ces activités. En effet, toutes avaient occupé indifféremment tous les postes de la crèche.

La réalisation des dossiers a-t-elle été particulière ?

Les candidates relataient des expériences acquises dans la même structure, elles ont donc été attentives à diversifier leurs dossiers. Elles ont également évité d'illustrer leurs compétences par des activités à forte connotation religieuse, car cela aurait pu être mal perçu par les jurys. Un perfectionnement en français langue étrangère a été nécessaire pour certaines.

Quel sont les résultats de cette VAE ?

10 validations totales, 3 partielles et un refus de validation. Quelques religieuses ont entamé des démarches pour faire reconnaître des diplômes étrangers, d'autres envisagent des formations complémentaires ou une nouvelle VAE !

Propos recueillis par Dara Chuard

La VAE des acteurs de la solidarité

Dans la solidarité internationale ou locale, se côtoient salariés, bénévoles et volontaires. La reconnaissance de leurs acquis permet à ces intervenants de rebondir.

Le secteur associatif de solidarité va de l'épicerie sociale à l'organisation internationale représentée aux Nations-Unies. Les impératifs d'efficience, de réponse aux exigences des financeurs et de transparence fondent les besoins de professionnalisation des gestionnaires et techniciens de la solidarité.

« Pour nous, professionnel ne s'oppose pas à bénévole », souligne Sarah Lutz-Simon de Bioforce. S'engagent dans la VAE les personnes de plus de 30 ans, qui souhaitent évoluer vers des postes de haute responsabilité ou reprendre des études universitaires de 3ème cycle. Les dossiers s'appuient en priorité sur des activités salariées ou volontaires, moins sur des expériences de bénévoles. « Sur les 153 demandes de VAE que nous avons reçues depuis 2004, un seul dossier reposait uniquement sur du bénévolat », confirme Cécile Fabre-Suarez de Bioforce.

L'éloignement des candidats est pratiquement la règle : leur accompagnement se fait par courriel, téléphone ou internet. Par ailleurs, la charge de travail des candidats en mission est sans doute la cause des nombreux abandons et de la difficulté pour assurer une continuité dans le parcours de VAE. « Les professionnels de la solidarité doivent discerner dans l'action collective, les compétences personnelles qu'ils développent », confie Manuela Distinguin de l'Ifaid Aquitaine. Pour les aider, les certificateurs ont construit des référentiels métiers très détaillés, avec la collaboration des professionnels en activité.

La VAE apporte une des réponses aux nouveaux besoins de recrutement des associations de solidarité.

Institut Bioforce Développement : www.bioforce.asso.fr

IFAID Aquitaine : www.ifaid.org

Au sommaire du prochain numéro : VAE et entreprises

Pour recevoir **L'avisVAE**

Recevez l'édition papier en retournant le bulletin d'adhésion au CarifOref Midi-Pyrénées

[Rubrique > Adhérez au CarifOref](#)

Téléchargez la revue sur notre site Internet : www.cariforef-mp.asso.fr

[Rubrique > Les revues du CarifOref](#)

La VAE crée l'évènement en Midi-Pyrénées !

Deux évènements originaux ont porté haut les couleurs de la VAE en Midi-Pyrénées en ce mois d'avril festif : la VAE sur la Foire de Toulouse et les premières Victoires des Acquis de l'expérience.

Les partenaires célèbrent les lauréats



La cérémonie a rassemblé les financeurs (la Région Midi-Pyrénées, la Direccte, Pôle Emploi, les Opca), les certificateurs, les employeurs, près de 60 entreprises. Les trophées ont été remis aux 250 lauréats par (de gauche à droite), Gisèle Verniol, première adjointe du Maire de Toulouse, Olivier Dugrip, Recteur de l'académie, Janine Loidi, conseillère régionale, présidente du CarifOref et Dominique Rossi, directrice du GIP/FCIP (Délégation académique aux formations professionnelles initiale et continue). C'est très chaleureusement que chacun a tenu à honorer les candidats nouvellement diplômés.

Coopération réussie !

Le Dispositif académique de validation des acquis (Dava), fort de 3 ans de présence sur la Foire internationale de Toulouse et le CarifOref Midi-Pyrénées se sont associés, cette année, du 2 au 11 avril 2011, pour donner une information sur la VAE, dans ce cadre inhabituel pour les acteurs de la formation et de l'emploi. Les Victoires des Acquis de l'Expérience ont auréolé, le 7 avril, ce partenariat élargi à l'ensemble des acteurs régionaux.



Catherine Ayraud,
responsable de la Cris VAE
au CarifOref,
et Joël Micas,
Directeur du Dispositif
académique de validation
des acquis (Dava)
répondent aux questions
de L'avis VAE.

Les acteurs de la VAE se sont mobilisés sur la Foire de Toulouse. Pourquoi le Dava est-il présent sur ce lieu avec, cette année, le CarifOref Midi-Pyrénées ?

Joël Micas : La démarche de VAE est une démarche individuelle accessible à un public large mais qui ne dispose pas toujours de l'information sur le dispositif. Les salariés des PME/PMI ne bénéficient pas en effet d'un service Formation continue et de représentants des partenaires sociaux. La Foire internationale est propice à l'information d'un public élargi. Les deux tiers des candidats intéressés par la VAE remettent leur décision à plus tard : notre présence est donc incitatrice !

Catherine Ayraud : La présence de la Cris VAE au côté du Dava, a permis d'ouvrir une plateforme aux informateurs de la VAE et aux certificateurs. La Direccte, la Direction régionale Afpa, les universités, les Cibc et le Fongecif se sont relayés durant 10 jours, 2 nocturnes et 2 week-ends pour rencontrer les visiteurs.

Les premières victoires des acquis de l'expérience



Les lauréats chaleureusement applaudis

La VAE emprunte d'autres voies originales, comme celle des Victoires des acquis de l'expérience. Que souhaitez-vous mettre en avant avec cette cérémonie ?

JM : Ce sont les candidats qui sont les meilleurs ambassadeurs de la VAE ! Les candidats individuels qui reçoivent leur diplôme par courrier ne peuvent partager leur bonheur avec d'autres candidats, comme dans les grandes structures (Danone, Tisséo, Véolia, le CHU...) qui organisent en interne des remises de diplômes acquis par la VAE. Nous souhaitons également souligner l'engagement et l'effort qu'ils ont fournis tout au long de leur démarche jusqu'à l'obtention du diplôme.

Cette manifestation a rassemblé énormément de monde dont les fraîchement diplômés par la VAE qui nous ont fait part de leurs nouveaux horizons. Quels sont les diplômes représentés ?

JM : Cela va des CAP aux masters de l'Education nationale et des universités, en passant par les diplômes de la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, les titres du ministère chargé de l'Emploi et les diplômes du Conservatoire national des arts et métiers. Les disciplines aussi sont variées : la petite enfance, les services à la personne, l'aéronautique, la coiffure ou encore l'hôtellerie-restauration.

Peut-on tirer un premier bilan de ces deux événements ?

JM : 500 personnes ont participé à la soirée des Victoires. Sur le thème unique de la VAE, c'est certainement une première en France ! Pour les « récipiendaires », la cérémonie était comme une deuxième reconnaissance après celle du diplôme ! Notre présence sur la Foire Internationale a permis d'informer 155 personnes. Parmi elles, 145 personnes se sont inscrites à des réunions de présentation de la démarche. C'est un succès, d'autant que ce public ne peut être contacté par d'autres moyens.

CA : Ce que je retiendrai de la cérémonie des Victoires c'est la mobilisation et la présence de l'ensemble des acteurs du dispositif. Sur la Foire, les visiteurs se sont déplacés en famille ou en groupe, ce qui a permis une plus large communication sur le dispositif. Les personnes étaient disponibles et moins saturées d'informations ! Sur l'ensemble de la plateforme, ce sont près de 240 personnes qui ont pu être informées !

Fort de ces succès, d'autres actions en perspective pour 2012 ?

JM : Ces actions s'inscrivent dans la logique de la valorisation de la qualification tout au long de la vie. Le recteur souhaite le renouvellement de cette manifestation. Nous y travaillons déjà. Peut-être une manifestation dans les 7 autres départements de Midi-Pyrénées...

CA : Ce partenariat avec le Dava repose sur 9 ans de collaboration étroite entre nos deux structures. Chiffre éloquent : en Midi-Pyrénées, 3 adultes sur 10 sont diplômés par la VAE ! Preuve de la vitalité du dispositif qui fêtera en 2012 ses dix ans d'existence !

Le public venu nombreux féliciter les lauréats

